

Arrêté de composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C

VU

- Le Code Général de la Fonction Publique ;
- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Le décret n°89-229 du 17 avril 1989, modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment son article 4 qui déclare que l'autorité investie du pouvoir de nomination désigne les représentants de l'établissement parmi les membres de l'organe délibérant titulaires d'un mandat électif ;
- La délibération HN 001-8065/20/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 9 juillet 2020 relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Procès-Verbal du 8 décembre 2022, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats des élections professionnelles du jeudi 8 décembre 2022 des représentants aux commissions administratives paritaires des catégories A, B et C de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté initial n° 23/140/CM du 16 février 2023 portant composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C suite aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 et l'arrêté modificatif n°23/178/CM du 14 mars 2023 portant composition de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A.

CONSIDÉRANT

Pour le collège des représentants de l'administration de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- La désignation du 15 octobre 2024 de Madame Laurence SEMERDJIAN en qualité de représentante de l'administration titulaire en remplacement de Monsieur Romain BRUMENT, au sein des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C.

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n°23/140/CM du 16 février 2023 est modifié.

Article 2 :

Suite à la désignation des représentants du personnel, la composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C de la Métropole Aix-Marseille-Provence est établie ainsi qu'il suit :

Commission Administrative Paritaire de la catégorie A

Représentants de l'Administration

Titulaires :

Mme Solange BIAGGI
M. Pierre LAGET
M. Eric CASADO
M. Roland MOUREN
M. David GALTIER
Mme Laurence SEMERDJIAN
M. Frédéric GUELLE

Suppléants :

M. Vincent GOYET
M. Laurent SIMON
M. Christian NERVI
Mme Emilie CANNONE
M. Bernard DESTROST
Mme Claudie MORA
M. Régis MARTIN

Représentants du Personnel

Titulaires :

Mme Fleur SKRIVAN (FSU)
M. Gérard MARIN (FSU)
Mme Véronique VASSILIOU (FSU)
Mme Frédérique ONZIA (UNSA)
Mme Chantal CARVAJAL (UNSA)
M. Patrice AYACHE (FO)
M. Alain BROSSEAU (Union CFTC-CFDT)

Suppléants :

M. Jean-Marc CHARRIERE (FSU)
Mme Carole BOUVET (FSU)
M. César PITOISET (FSU)
Mme Anne ARMAND (UNSA)
M. Claude MIRALLES (UNSA)
Mme Corinne MICHEL (FO)
M. Gilles OLIVIERI (Union CFTC-CFDT)

Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

Représentants de l'Administration

Titulaires :

Mme Solange BIAGGI
M. Frédéric GUELLE
Mme Claudie MORA
M. David GALTIER
Mme Laurence SEMERDJIAN
M. Roland MOUREN

Suppléants :

M. Vincent GOYET
M. Martial ALVAREZ
M. Laurent SIMON
M. Pierre LAGET
Mme Emilie CANNONE
M. Régis MARTIN

Représentants du Personnel

Titulaires :

Mme Nadia ASSELMAN (FSU)
Mme Frédérique BONNABESSE(FSU)
M. Cyril RESTOUIN (FSU)
Mme Magali TROSSEVIN (FO)
M. Francis ATOKO (FO)
Mme Isabelle SCHONG (UNSA)

Suppléants :

Mme Odette LAMARCHE (FSU)
Mme Dalila EL JAOUADI (FSU)
M. Serge TAVANO (FSU)
Mme Caroline CAMBRIANI (FO)
M. Eric MEYNIER (FO)
Mme Fatima BENCHENNI (UNSA)

Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

Représentants de l'Administration

Titulaires :

Mme Solange BIAGGI
M. Gérard FRAU
M. Christian AMIRATY
M. David GALTIER

Suppléants :

M. Vincent GOYET
M. Pierre LAGET
M. Laurent SIMON
M. Christian NERVI

Mme Laurence SEMERDJIAN

Mme Emilie CANNONE

Mme Maryse RODDE

M. Bernard DESTROST

M. Frédéric GUELLE

M. Patrick GRIMALDI

M. Roland MOUREN

M. Régis MARTIN

Représentants du Personnel

Titulaires :

Mme Nadège PITALUGUE (FO)

M. Christophe SPANO-PIZZICHETTA (FO)

Mme Elisabeth MAUSSI (FO)

M. Mokhtar BEN SAID (FSU)

Mme Nabila SEBHI-CHENOUNE (FSU)

Mme Odile DEWINTRE (UNSA)

Mme Vanessa DUFOUR (UNSA)

Mme Imane WILD (CGT)

Suppléants :

M. Salah BENHEMANI (FO)

Mme Virginie ARCOS (FO)

M. Rodolphe LAMOURETTE (FO)

M. Edouard GRECO (FSU)

M. Fabien DUMAS (FSU)

M. Michaël BLAVIER (UNSA)

M. Nouredine ABECHA (UNSA)

M. Maxime GRAND-JEAN (CGT)

Article 3 :

Madame Solange BIAGGI assure la présidence des commissions administratives paritaires des catégories A, B et C. En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, Monsieur Vincent GOYET assurera cette même présidence.

Article 4

La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 novembre 2024

Article 5 :

Monsieur Le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 novembre 2024

Martine VASSAL

Reçu au Contrôle de légalité le 14 novembre 2024